

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024



Publié le 18 DEC. 2024

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_087

Président : M. Côme TOLLET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AUX
AMIS DU JEUDI-DIMANCHE

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. GUEDJ

M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. MICHON), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), M. BUATHIER (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...18.DEC.2024.....

Identifiant de l'Acte :

.069...218900340-20241216-D2024_087-DE

Rapport de : Fabien MANINI

La Ville travaille en collaboration avec la fondation des AJD (Amis Jeudi-Dimanche), notamment dans le cadre de la prévention spécialisée qui vise à mettre en place des accompagnements éducatifs auprès de jeunes en difficulté. En effet, la fondation a pour mission d'accompagner les jeunes vers l'extérieur », en établissant un lien entre leur cadre de vie et de nouvelles perspectives professionnelles.

Ainsi, en parallèle de la subvention annuelle que la Ville verse à la Fondation AJD, il est proposé une subvention exceptionnelle de nature à soutenir deux projets développés par la Fondation AJD dans le cadre de l'accompagnement des jeunes :

- La mise en place d'un chantier éducatif dans le quartier de Montessuy en partenariat avec Grand Lyon Habitat. Le chantier s'est déroulé du 23 au 27 septembre 2024 et a permis à cinq jeunes de réaliser un travail de mise en peinture d'un local commun partagé au sein d'un local du patrimoine immobilier de Grand Lyon Habitat situé au 103 Avenue Alexander Flemming. Ce dispositif éducatif vise à développer et valoriser leurs compétences sociales et professionnelles des jeunes en leur proposant un contrat de travail. Chaque jeune a bénéficié d'un temps de bilan individuel et d'un accompagnement personnalisé. L'ensemble du groupe est composé de jeunes en situation de décrochage scolaire. Deux d'entre eux ont pu intégrer une formation (cuisine et bâtiment) à l'issue de la semaine ; pour les trois autres, un accompagnement renforcé avec la Mission Locale est enclenché.

- La mise en place d'un chantier d'étiquetage en partenariat avec Grand Lyon Habitat dans le quartier de Montessuy. Le chantier s'est déroulé du 28 au 31 octobre 2024 et a permis à quatre jeunes filles de mettre en évidence les compteurs énergie (gaz et électricité) vis à vis des locataires des allées situées entre les 101 et 108 Avenue Alexander Flemming. Les jeunes percevront une gratification leur permettant de financer un séjour de ski durant les vacances de février 2025.

Concernant le budget global, le coût du premier chantier est de 3 262 euros dont 2 100 euros ont été consacrés aux salaires des jeunes. Le coût du deuxième chantier s'élève à 1 000 euros dont 800 euros sont consacrés à la gratification des jeunes.

Le budget global des deux actions est de 4 262 euros et la Fondation sollicite une participation de la Ville à hauteur de 2 900 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 2 900 euros à la Fondation des Amis du Jeudi-Dimanche pour ces deux projets ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte 65748 du budget de l'année 2024 ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Tollet", written over the printed name.



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Tollet", written over the printed name.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

